

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture ; SVEA partenaire

Edito

ECONOMIE ALPESTRE ET POLITIQUE AGRICOLE 14-17: SOUTIEN CONFIRMÉ, APPUI RENFORCÉ.

L'agriculture de montagne et l'économie alpestre occupent une place importante dans la politique agricole de notre pays. Par la volonté du Parlement et du Conseil fédéral PA 14-17 lui apporte un soutien significatif et durable.

On connaît les principaux problèmes et défis de l'agriculture de montagne: maintien d'exploitations agricoles, lutte contre la progression de la forêt et l'embuissonnement, stabilisation des effectifs de bêtes alpées et gestion appropriée des alpages. Plus globalement, il s'agit de maintenir et d'améliorer l'attractivité de l'agriculture de montagne.

PA 14-17, et en particulier le nouveau système de paiements directs, répondent à ces enjeux. Pour l'ensemble des exploitations, les contributions à la sécurité de l'approvisionnement et celles au paysage cultivé tiennent compte de la situation particulière des zones de montagne 1 à 4. Et pour les exploitations produisant en condition difficile, et pour les surfaces à forte déclivité, une enveloppe additionnelle est prévue. La contribution de mise à l'alpage favorise l'estivage des animaux de rente sur le territoire national et la contribution d'estivage encourage l'exploitation de la région d'estivage en accord avec les principes de préservation de l'environnement. Le canton peut dans certains cas imposer un plan de gestion.

Pour les exploitations qui souhaitent en faire plus, les programmes volontaires offrent des possibilités à saisir. En matière de promotion de la biodiversité, de qualité du paysage ou encore de production de lait ou de viande basées sur les herbages, des instruments et des moyens nouveaux sont à disposition pour des agriculteurs ou groupes d'agriculteurs motivés.

Il est honnête de préciser que les instruments et les moyens prévus par PA 14-17 sont, comme pour toute politique publique, liés à des exigences, à des règles et à des contrôles à assumer par les exploitations concernées. De plus, et cela touche la Suisse romande, les contributions d'estivage sont désormais réservées aux bêtes gardées sur le territoire helvétique. Si l'on veut freiner la baisse des effectifs de bétail alpe, comme le Parlement l'a exigé, il faut être conséquent.

Au total, l'enveloppe des paiements directs destinée à la montagne a été augmentée, conformément à la volonté du Parlement et des cantons. En outre des crédits d'investissement pour l'agriculture de montagne et pour la mise en valeur de ses produits font partie intégrante de PA 14-17. Des possibilités nouvelles sont offertes pour des projets de promotion de la qualité et de la durabilité. L'agriculture de montagne peut, si elle le veut, bénéficier de ces coups de pouce pour des produits novateurs.

Dans le contexte de marchés toujours plus ouverts et concurrentiels, la Suisse doit se positionner avec intelligence et efficacité;

l'agriculture de montagne fait partie de cette vision et dispose d'atouts formidables. Elle est, comme l'a dit M. Schneider-Arman, chef du Département de l'économie, du «Swissness par excellence». Avec l'en-

gagement des agriculteurs de montagne, PA 14-17 permettra de valoriser ce potentiel.

*D. Kohli, vice- directeur
Office fédéral de l'agriculture* ❖

Formation

LE 7^E SALON DES ALPAGES A VÉCU, MÊME TRÈS BIEN VÉCU

«Nos alpages et nos forêts, sources d'énergies renouvelables: utopie ou réalité?», tel était le thème du 7^e salon des alpages qui s'est déroulé les 19 et 20 octobre 2013 aux Diablerets. La collaboration instituée il y a deux ans avec les services forestiers du canton donne une dimension nouvelle à cette rencontre. La Vallée d'Aoste était l'invitée d'honneur.

Bien que changeantes et capricieuses, les conditions météo n'ont en rien affecté l'enthousiasme du nombreux public et ce ne sont pas moins de 2'500 visiteurs qui ont su apprécier cette plate-forme de rencontres et d'échanges du monde de la montagne.

Samedi matin, c'est par une excursion sur l'alpage de Marnex que les présentations ont débuté. Sous la conduite de Marcel Moillen, garde forestier, les participants ont

pris de la hauteur pour se rendre compte du potentiel en énergies renouvelables que recèle la vallée des Ormonts.

Cette entrée en matière dans le terrain est voulue par les organisateurs pour que les participants soient bien imprégnés du sujet au moment de la conférence débat de l'après-midi. Conférence à laquelle ont participé plus de 70 personnes et durant laquelle se sont succédés respectivement Messieurs Guy Parmelin, conseiller national et membre de la commission fédérale de l'énergie, Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement du canton de Vaud, Georges Locher, responsable de la gestion du patrimoine production de Romande Energie et finalement Clément Dupertuis agriculteur dans la vallée des Ormonts. Voir la rubrique presse et archives du site internet www.salondesalpages.ch

Les aspects techniques ont également été développés au travers de projections de films et de posters complétant ainsi les

Samedi matin, excursion sur l'alpage de Marnex sous la conduite de Marcel Moillen et conférence débat l'après-midi à laquelle ont participé plus de 70 personnes.



nombreuses informations liées au thème développé durant ces deux journées. La salle de projection a ainsi accueilli plus de deux cent spectateurs.

Plus de trente stands d'artisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique spécifique aux énergies renouvelables étaient disposés sur le site de la manifestation.

La délégation de l'hôte d'honneur, forte de 30 personnes, emmenée par Diego Bovard secrétaire de l'AREV (Association régionale des éleveurs de la Vallée d'Aoste), a conquis le public durant le menu typique servi lors de la soirée de gala de samedi avec des présentations de l'économie agricole et touristique, des démonstrations de danses et chants folkloriques et finalement



Danses folkloriques de la Vallée d'Aoste.

pendant l'apéritif du dimanche midi composé de petites merveilles produites au cœur de la Vallée d'Aoste.

L'exposition de bétail demeure un événement important dans l'enceinte du salon des alpages. Ce fut le cas samedi avec du bétail

de la vallée des Ormons et dimanche avec la présentation de sujets en provenance du syndicat d'élevage du Chablais vaudois, sans oublier le menu bétail qui fait également la joie des jeunes visiteurs.

La présence massive du public démontre un intérêt particulier pour les activités agricoles, pastorales et sylvicoles. Cet intérêt doit inciter, encore et toujours les professionnels à profiter de ces moments pour mieux faire connaître leurs activités et leurs produits.

J-F. Dupertuis, ProConseil ❖

Actualités

ETABLISSEMENT DE CONVENTIONS D'EXPLOITATION POUR LES PRAIRIES ET PÂTURAGES SECS EN ZONE D'ESTIVAGE

Durant l'été 2013 et afin d'établir des conventions d'exploitation, des binômes, composés d'un agronome et d'un biologiste mandatés par la DGE-BIODIV, ont sillonné le canton pour rencontrer les amodiateurs de près de 200 alpages contenant des surfaces PPS d'importance nationale. C'est environ 1'800 ha de ces pelouses maigres abritant des espèces animales et végétales menacées qui sont concernées.

De manière générale, ces visites ont montré que tant la qualité que l'étendue des PPS avaient été conservées depuis les relevés de l'inventaire réalisés entre 1997 et 2005. La gestion actuelle convient bien à la conservation à long terme de ces surfaces propices à la biodiversité. Seuls quelques

rare cas ont mis en évidence une fertilisation excessive ayant engendré une dégradation de la végétation caractéristique du pâturage sec. A contrario, sur plusieurs de ces pelouses sèches, des espèces de plantes typiques qui n'avaient pas été répertoriées lors de l'inventaire ont été observées par les biologistes lors des visites de terrain. La menace qui pèse sur ces pâturages secs en zone d'estivage est la déprise agricole. Une trop grande extensification voir l'abandon de ces pentes souvent escarpées engendre des risques d'embroussaillage qui entraîneraient la fermeture de ces milieux et une baisse de leur diversité végétale.

Le canton se réjouit en conséquence que des accords aient pu être trouvés avec les exploitants pour assurer la pérennité de ces milieux de valeur.

Catherine Strehler Perrin, Cheffe de la Division biodiversité et paysage, Magali Lekeu, Ingénieure agronome, DGE-BIODIV

PARTICIPEZ AU CONCOURS D'INNOVATION D'ALPFUTUR

Le programme AlpFUTUR a réalisé un état des lieux de l'économie alpestre en Suisse. Les résultats seront publiés dans un livre qui paraîtra en français au printemps 2014.

Une des activités de ce projet fut de recenser des innovations sur les alpages. Ces idées concernent autant les aspects techniques qu'organisationnels, comme par exemple: faciliter le travail de clôture, améliorer les accès pour les animaux, mieux aérer les locaux, faciliter les rangements, canaliser les écoulements, etc. Un document recense ces innovations. Il est disponible sur internet: www.alpfutur.ch/publications



Suite à cette publication, un fond a été créé pour soutenir les exploitants qui souhaitent entamer une démarche innovante sur leur alpage. Un financement de 80% des coûts, pour un maximum de CHF 5'000.- est disponible. Les idées de projet devront être envoyées avant le 31 janvier 2014. Le formulaire d'inscription se trouve à l'adresse suivante: www.agridea-lausanne.ch/files/antragsformularalpfutur_f_1.pdf.

Il peut également être commandé chez AGRIDEA à Lausanne.

Bonne chance à tous pour vos projets!

Pierre Praz, AGRIDEA, Lausanne ❖

A gauche: aération d'un local trop chaud

Au centre: sèche chaussures

A droite: isolateur original



ENQUÊTE SUR LE PETIT-LAIT DANS LES ALPES ET PRÉ-ALPES VAUDOISES

Cet été, les amodiataires des Préalpes vaudoises fabriquant du fromage à l'alpage ont participé à une enquête sur le petit-lait. Celle-ci avait pour but de dresser un état des lieux de la problématique. En effet, le volume des chaudières a augmenté mais les solutions adéquates pour assainir le petit-lait sur les alpages n'évoluent pas dans le même sens. C'est pourquoi la Direction générale de l'Environnement s'est unie avec le Service de l'Agriculture, Prométerre, les communes des Préalpes vaudoises et la Société coopérative de l'Etivaz pour réfléchir à des solutions d'assainissement.

Le taux de retour de 95% des formulaires, soit 211 sur 223 chalets d'alpage recensés dans ce périmètre, a été très satisfaisant.

Dorénavant, le groupe de travail va analyser les données des amodiataires et examiner les solutions les plus adaptées aux différentes situations, afin de réguler ces quantités de petit-lait. L'idée serait également de se rassembler pour une recherche de moyen financiers commune auprès des Améliorations Foncières. Des informations plus précises seront données au printemps 2014.

Le groupe de travail profite de remercier les amodiataires pour la bonne participation à l'enquête.

*Murielle Tinguely
ProConseil, Château-d'Oex* ❖

SERVICE CIVIL EN ALPAGE !

Le service civil est un service de remplacement pour des jeunes hommes qui ne peuvent pas accomplir de service militaire pour des raisons de conscience; le service civil dure une fois et demie le service militaire. Les civilistes veulent s'engager pour la collectivité et accomplissent leurs obligations dans plusieurs domaines d'activités, notamment dans l'agriculture.

Jusqu'à présent, seules les exploitations percevant des paiements directs pouvaient bénéficier de l'apport de civilistes. A plusieurs reprises, les Services cantonaux de l'agriculture ainsi que bon nombre d'exploitants ont formulé le désir d'affecter des civilistes sur leurs alpages.

A partir de 2014, profitant du changement de politique agricole, l'Organe d'exécution du service civil étendra son action aux



exploitations d'estivage. Ainsi, les activités jusqu'ici confinées à la plaine (travaux d'entretien de la nature, des forêts et du paysage, amélioration de l'infrastructure) pourront être effectuées sur les alpages.

Les conditions et modalités d'engagement des civilistes sont actuellement en discussion et seront communiquées prochainement par les autorités compétentes. Plus d'infos auprès de l'auteur: 021 643 75 41 ou frederic.in-albon@zivi.admin.ch

Frédéric In-Albon
Responsable du centre régional ❖

PA 2014-2017, NOUVEAUTÉS

Contributions à la biodiversité sur les exploitations d'estivage.

En plus de la contribution allouée pour les PPS, dont le tarif sera toutefois réduit par la Confédération de CHF 200.- à CHF 150.- par ha, avec un bonus cantonal additionnel de CHF 100.- (contribution totale de CHF 250.- dès 2014), une autre contribution de CHF 150.-/ha pourra aussi être versée **aux exploitations d'estivage** pour les autres surfaces pâturables si elles présentent une végétation riche en espèces et une qualité floristique favorisant la biodiversité (« niveau de qualité 2 »).

A titre indicatif, durant la saison d'estivage 2013, des tests ont été réalisés avec succès sur 10 alpages répartis sur l'entier du canton pour déterminer avec précision ce « niveau de qualité 2 ». Ainsi, sur une surface pâturable totale de 683 ha, 291 ha (soit

43%) ont pu être admis en « qualité 2 ».

Au vu de ce constat, tous les amodiataires vont recevoir en complément à leur décompte de contributions d'estivage 2013, un formulaire d'inscription **à retourner au Service de l'agriculture jusqu'au 15 janvier 2014.**

Contributions de mise à l'alpage pour les exploitations de base.

Une contribution de CHF 370.-/PN (1PN = 1 UGB estivé durant 100 jours, respectivement 1.2 PN si estivé 120 jours) sera octroyée aux détenteurs d'animaux consommant des fourrages grossiers qui mettront leur bétail en estivage sur des exploitations d'estivage situées sur le territoire suisse.

Important: c'est le dernier détenteur de l'animal (annoncé à la BDTA) avant le transfert à l'estivage, qui sera le bénéficiaire de cette nouvelle contribution, s'il est lui-même titulaire d'une exploitation à l'année.

Contributions pour les exploitations d'estivage. Les tarifs des contributions d'estivage ont été modifiés comme suit:

- **CHF 400.-/PN** pour les alpages à moutons avec un mode de garde avec surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux.
- **CHF 320.-/PN** pour les alpages à mou-

tons avec un mode de garde sur des «pâturages tournants» sans mesures de protection des troupeaux.

- **CHF 400.-/PN** pour tous les autres animaux consommant du fourrage grossier (bovins, équidés, caprins, brebis traites, alpagas et lamas).

Alain Rochat
Service de l'agriculture ❖

Agenda

6 janvier 2014: Groupe de vulg. Pays-d'Enhaut : Séance « des civilistes pour donner un coup de main », Le Richemont, Château-d'Oex, 20h15

15 janvier 2014: Groupes de vulg. Pays-d'Enhaut et Alpes vaudoises : séance d'info OQE sur alpage (nouveau dès 2014) avec Régula Benz, AGRIDEA. Espace Nordique, Les Mosses, 10h00

Février 2014: Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Agrilogie de Grange-Verney, Moudon. Le sujet et la date exacte seront publiés dans l'Agri.

3 février 2014: Séance d'information: le petit-lait sur les alpages (suite à l'enquête petit-lait de 2013). Le Richemont, Château-d'Oex, 20h15.

19 mars 2014: Assemblée générale de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Grange-Verney, Moudon.

23-25 mai 2014: f'ESTIV'al à la rencontre des bergers, chalet de la Bâtie-Dessous au-dessus de Mouthe. Info: www.festivaldesbergers.fr.

Juin à septembre 2014: Appréciations d'alpages SVEA, communes de Rougemont et de Rossinière.

Juin 2014: Visites d'alpage (vulgarisation) pour le groupe du Pays-d'Enhaut sur la lutte contre les plantes indésirables. Lieu et date exacts seront communiqués ultérieurement.

Mi/fin juillet 2014: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : date, thème et endroit seront publiés ultérieurement.

Fin juillet/début août 2014: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion: alpage Le Cerney (Didier Meylan). Date et thème seront publiés ultérieurement.

30 & 31 août 2014: Journée des alpages du Jura vaudois au Sentier, Vallée de Joux.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch